



Communiqué de presse
Paris, le 27 mars 2020

Baromètre PRISM'EMPLOI



COMMENTAIRE GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2020

Le baromètre de février dresse un état de l'activité des entreprises de travail temporaire sur la période du 1^{er} au 29 février 2020. Par conséquent, il n'enregistre pas l'impact du coup d'arrêt de l'activité économique qui est survenu à partir du 12 mars.

Depuis cette date, les entreprises de travail temporaire observent un effondrement de leur activité qui se traduit par des baisses s'échelonnant entre 60% et 90% selon les secteurs dans lesquels elles opèrent. Sur la période du 1^{er} au 15 mars 2020, le marché est resté orienté sur la tendance observée depuis le début de l'année, avec une baisse de 5% du nombre d'équivalents temps plein (CTT et CDI-I) par rapport à la même période en 2019, et en ligne avec le mois de février. L'estimation d'activité pour la période du 16 au 31 mars accuse une chute de 75%.

Le baromètre Prism'emploi du mois de mars, qui sera publié fin avril, rendra compte de l'impact de la crise, par secteurs, par qualifications et par régions.

Après une baisse de 7,1 % en janvier 2020, par rapport au même mois de 2019, le **recul du travail temporaire s'atténue en février**, avec -4,8 %, par rapport à février 2019.

C'est dans le secteur industriel que la situation reste la plus dégradée avec une baisse de -9,1 % ; toutefois la tendance s'améliore de 5,2 points au regard de la situation de janvier. Suivent le commerce, qui enregistre un recul de -3,9 %, contre -2,7 % en janvier, et les services qui diminuent de -2,5 %.

Après le redressement observé en janvier (+0,5 %), le BTP repasse en négatif avec une baisse de -1,2 %.

Le secteur des transports est le seul dans lequel le travail temporaire est en hausse de +4,1 % ce mois-ci, avec une accélération comparée au mois dernier (+3,0 %).

Dans ce contexte, la part des intérimaires cadres et employés reste stable avec une légère décroissance pour les cadres et professions intermédiaires à -0,2 % et une timide croissance du nombre d'employés à +0,7 %.

Dans le même temps, l'intérim ouvrier se replie de -6,6 %. Dans le détail, la catégorie des ouvriers non qualifiés diminue de -7,8 %, celle des ouvriers qualifiés de -5,3 %.

La baisse des effectifs intérimaires enregistrée depuis le 4^{ème} trimestre 2018 intervient dans un contexte caractérisé par les éléments suivants :

- En forte croissance entre janvier 2015 et août 2018, l'emploi intérimaire se situe encore à un niveau élevé.
- Avec plus de 87 500 CDI intérimaire signés à fin février 2020, cette forme de contrat poursuit son développement de façon complémentaire aux contrats d'intérim classiques. Depuis un an, ce sont plus de 28 000 CDI supplémentaires qui ont été recrutés par les agences d'emploi. Ainsi en tenant compte de ce type d'activité, la baisse de l'emploi intérimaire en février se limiterait à -2,0 %.

QUELQUES POINTS DE REPÈRES SUR L'INTERIM

- **L'intérim représente une part relativement stable de l'emploi salarié en France** entre 2,9 % et 3,6 % depuis 2000.
- **L'intérim constitue un indicateur avancé de l'emploi**, les infléchissements observés intervenant traditionnellement 6 à 12 mois avant que les mouvements d'emploi d'autres secteurs soient perceptibles.
- Un **niveau de croissance économique annuel compris entre 0,6 % et 0,8 %** permet de créer des emplois intérimaires. Le seuil permettant aux entreprises de développer de l'emploi durable se situe autour de 1,5 %.
- **L'évolution de l'intérim ne permet pas d'anticiper l'évolution du chômage** qui est influencée par de nombreux facteurs extérieurs à l'emploi.
- **Plus de 87 500 CDI intérimaires ont été signés à fin février 2020.**

DONNÉES NATIONALES DE CADRAGE

Chiffres de février 2020 par rapport à février 2019

LES CHIFFRES CLÉS :

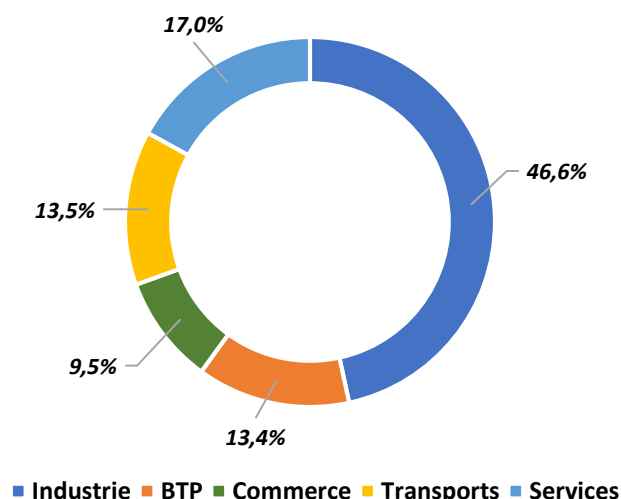
Les effectifs intérimaires s'inscrivent en baisse (-4,8 %) au niveau national.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La plupart des secteurs en baisse

L'emploi intérimaire est en hausse dans les transports (+4,1 %), mais diminue dans le BTP (-1,2 %), les services (-2,5 %), le commerce (-3,9 %) et l'industrie (-9,1 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur

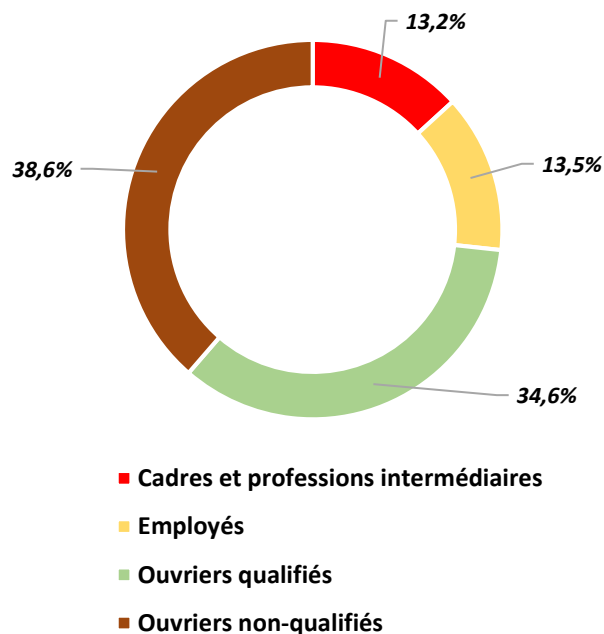


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

La majorité des qualifications diminuent

L'emploi intérimaire augmente chez les employés (+0,7 %). Il recule chez les cadres et professions intermédiaires (-0,2 %), les ouvriers qualifiés (-5,3 %) et les ouvriers non qualifiés (-7,8 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification



DONNÉES RÉGIONALES DE CADRAGE

Chiffres de février 2020 par rapport à février 2019

LES CHIFFRES CLÉS :

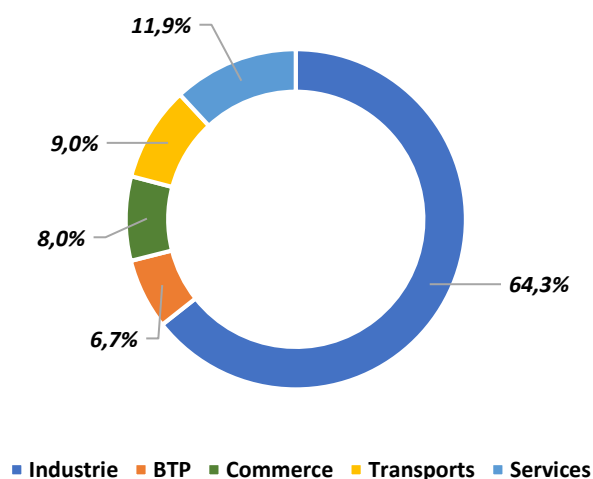
Les effectifs intérimaires sont en baisse (-5,4 %) en région Bourgogne-Franche-Comté.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

Des secteurs majoritairement en hausse

L'emploi intérimaire augmente dans les transports (+9,1 %), les services (+5,7 %) et le commerce (+0,1 %), mais diminue dans le BTP (-4,1 %) et l'industrie (-9,6 %).

Répartition des effectifs intérimaires par secteur

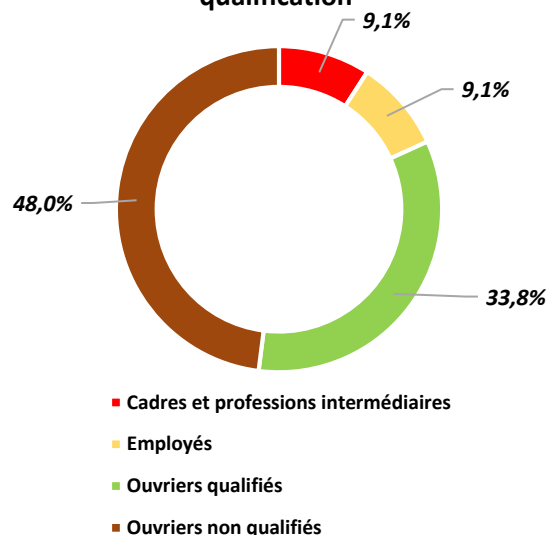


ÉVOLUTION DES EFFECTIFS INTÉRIMAIRES PAR QUALIFICATION

Une évolution contrastée

L'emploi intérimaire est en hausse chez les employés (+5,0 %) et les cadres et professions intermédiaires (+0,3 %), mais baisse chez les ouvriers qualifiés (-5,3 %) et les ouvriers non qualifiés (-8,6 %).

Répartition des effectifs intérimaires par qualification



TENDANCES TERRITORIALES : EFFECTIFS INTÉRIMAIRES

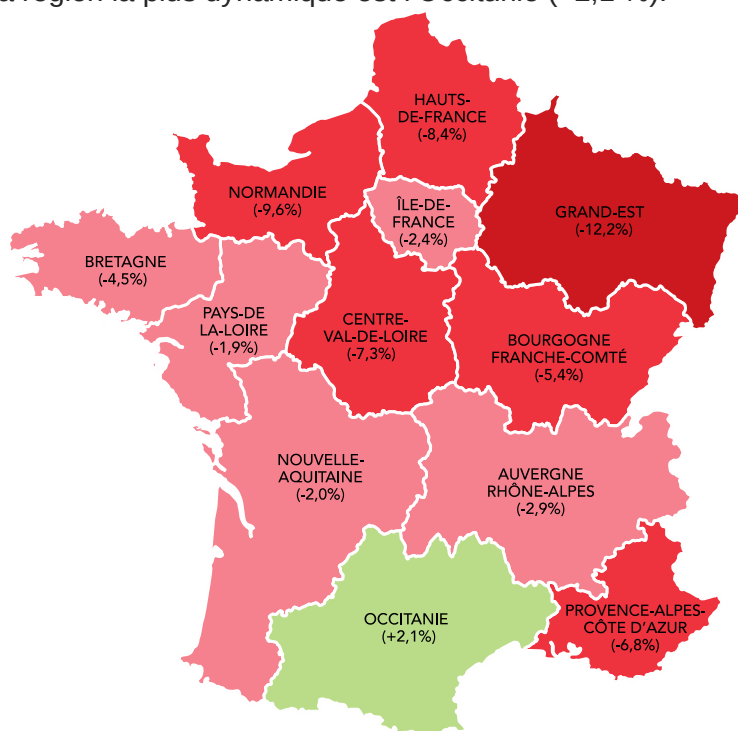
Doubs	-6,5 %
Jura	-7,5 %
Haute-Saône	-3,7 %
Territoire de Belfort	+12,8 %
Côte d'Or	-10,4 %
Nièvre	+4,4 %
Saône-et-Loire	-5,0 %
Yonne	-10,6 %

LA FRANCE DES RÉGIONS

Février 2020 par rapport à février 2019

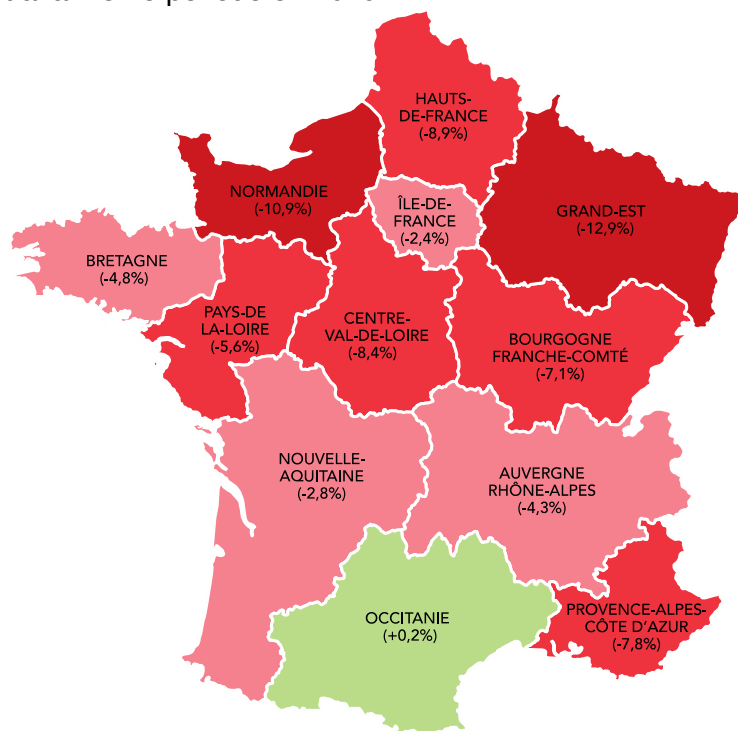
La majorité des régions restent en négatif

En février 2020, la région la plus dynamique est l'Occitanie (+2,1 %).



Cumul annuel : janvier-février 2020 (%)

Au cours des deux premiers mois de l'année, l'emploi intérimaire enregistre une baisse de -6,0 % par rapport à la même période en 2019.



Le baromètre PRISM'EMPLOI apporte un éclairage sur les tendances de l'emploi intérimaire. **Il décrit les évolutions en % des effectifs intérimaires observées au cours de l'ensemble du mois précédent (par rapport au même mois de l'année précédente)** selon les qualifications, les grands secteurs d'activité, les régions et les départements.

Le baromètre est établi par un tiers de confiance indépendant, Umanis, à partir des statistiques transmises **par un panel d'entreprises de travail temporaire représentant plus de 80% de l'emploi intérimaire.**

Afin de comparer le volume d'emploi intérimaire sur une base identique, les statistiques sont corrigées du nombre de jours ouvrés.

Pour plus d'informations : <https://www.barometre-prisme.eu>



Contacts presse

Godefroy Daubin
06.67.98.27.32
godefroy.daubin@plead.fr

Juliette Prost
06.72.47.53.28
juliette.prost@plead.fr

À propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire.
www.prismemploi.eu - @Prismemploi